

Le traité de Turin de 1754

La Salévienne organisait récemment une conférence sur ce traité qui a bouleversé la destinée de nombreuses communes du Genevois haut-savoyard.

Passionné d'histoire, Henri Comte, professeur de droit à l'université de Lyon, a enquêté pendant plus d'une année dans les archives de Turin, de Chambéry, d'Annecy et de Genève pour mieux comprendre la genèse et le cadre des négociations qui ont permis la ratification du traité de Turin en 1754. Il a présenté samedi soir à Neydens le fruit de ses recherches sous la forme d'une conférence remarquable sur l'histoire de ce traité qui a permis de normaliser les relations entre la république de Genève et le royaume de Piémont-Sardaigne.

Henri Comte a notamment rappelé que la première phase de négociation s'était déroulée à Berne, en Suisse, car les deux parties en présence n'entretenaient pas de re-



La carte de la situation des territoires genevois et savoyard après le traité de Turin de 1754.

lations directes. Par l'intermédiaire des Bernois, les négociateurs genevois et savoyards ont fait part de leurs propositions, mais très rapidement l'affaire prend un tour défavorable pour Genève, car le duc de Viry, représentant du roi de Sardaigne Charles Emmanuel III, réussit à convaincre les Bernois, pourtant alliés des protestants genevois, de la justesse de ses vues. Malgré tout, cette négociation qui dura de 1739 à 1741 échoua, sans doute à cause de l'occupation espagnole de la Savoie qui la fit passer au second plan.

La deuxième négociation, celle qui aboutira à la signature du traité à Turin le 3 juin 1754, débute en 1753 et se veut secrète. Elle mobilise deux "pointures" de la diplomatie de l'époque, en la personne du conseiller d'Etat genevois Pierre Mussard et du baron savoyard Foncet de Montmailler. Là encore, le représentant du roi de Sardaigne se montrera beaucoup plus malin que son homologue genevois et réussira l'exploit d'atteindre la plupart des objectifs que le roi Charles Emmanuel III lui avait assigné, à savoir les cinq sixièmes des terres genevoises



Henri Comte a présenté avec talent et précision la complexe histoire du traité de Turin.

de Saint Victor et Chapitre ainsi qu'une forte somme d'argent. Quant aux Genevois, ils obtiendront certes pour la première fois la reconnaissance politique de la république protestante de Genève par le royaume de Piémont-Sardaigne mais ils abandonneront au fil de la négociation la plupart des exigences qu'ils avaient au départ. Néanmoins ce traité aura l'avantage pour Genève de normaliser ses relations avec ce puissant voisin qui la menaçait militairement depuis près de deux siècles.

Ce que dit le traité de Turin

Le traité est un document comprenant 18 articles qui règle l'ensemble des litiges opposant la république protestante de Genève au royaume catholique de Piémont-Sardaigne, qui englobait notamment à l'époque les deux Savoie actuelles. Outre la reconnaissance officielle de Genève par le roi Charles-Emmanuel III, ce traité avait aussi pour but de régler le problème des anciennes terres appartenant au chapitre catholique de Genève et à l'abbaye Saint-Victor, devenues possessions genevoises mais pour la plupart éparpillées en territoire savoyard. Situées sur les baillages de Gaillard et de Ternier, ainsi que sur les mandements de Jussy et de Peney, ces territoires comprenaient de nombreuses paroisses protestantes comme Valleiry, Neydens ou Bossey, pour n'évoquer que celles se trouvant dans l'actuel canton de Saint-Julien. L'un des objectifs des Genevois était de récupérer les terres savoyardes situées entre ses possessions et la ville de Genève pour créer de nouveaux espaces autour de la cité de Calvin. A la fin de la négociation, les protestants genevois eurent été

largement minorées par les Savoyards et la ville protestante devra se contenter d'une portion congrue. Au final, la plupart des terres protestantes de Saint Victor et Chapitre, dont Valleiry, Bossey ou Neydens, reviendront à la Savoie catholique, mais le traité prévoit néanmoins que les habitants de ces territoires pourront pendant vingt-cinq ans conserver leur religion d'origine. Selon les documents trouvés dans les archives de Turin, sur les 7 000 hectares de terres concernées, le royaume de Piémont-Sardaigne en aurait récupéré 5833 ha contre 1166 ha pour Genève, avec en prime une compensation financière de 250.000 livres payées par les Genevois à la Savoie. Les Genevois auront cher payé la paix avec leur puissant voisin, mais cette situation nouvelle leur permettra de se débarrasser en partie d'un puissant allié, la France, qui, sous prétexte de protection, devenait de plus en plus envahissant. Par la suite, la république de Genève récupérera une partie de ces terres perdues à l'époque de la chute napoléonienne, mais ceci est une autre histoire.